
Observatoire des Politiques culturelles

Liste des Arrêtés de répartition des compétences entre les Ministres du gouvernement de la Communauté française de Belgique de 1981 à 2009

Version mise à jour

Réalisé par Aline Zajega et Roland de Bodt, directeurs de recherches à l'Observatoire des Politiques culturelles

ETU.2009- 5
Août 2009



Introduction

Vous trouverez ci-dessous **la liste des références et intitulés des différents Arrêtés de Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française de Belgique de 1981 à 2009.**

Ce travail a été réalisé en vue de répondre aux missions qui sont attribuées à l'OPC par l'Arrêté du 26 avril 2001¹ portant création de l'Observatoire des Politiques culturelles.

L'Observatoire a pour mission entre autres de dresser un inventaire permanent des politiques culturelles c'est-à-dire des politiques relatives aux matières culturelles au sens large et à l'enseignement artistique. De plus, l'Observatoire doit promouvoir et diffuser, auprès des opérateurs culturels et du grand public, les contenus et l'histoire des politiques culturelles développées en Communauté française.

Cette étude est complémentaire au travail déjà accompli par l'OPC sur les Déclarations de politiques communautaires (DPC) de 1979 à 2004. Celui-ci est consultable sur le site www.opc.cfwb.be dans la rubrique publications.

Au départ d'une réflexion en apparence simple « Quels ont été les ministres de la Culture en Belgique francophone ? », nous avons pu vérifier que la question de l'Institution politique de la Culture et celle de l'Institution administrative de la Culture sont traversées par l'histoire des réformes institutionnelles de notre pays. Ce qui rend l'approche de la question de la Culture plus complexe qu'elle n'y paraît. Suite entre autres à des modifications dans l'intitulé des titres de fonction ministérielle, à l'apparition des régimes linguistiques, à la création de nouvelles entités publiques², à des modifications dans la répartition des compétences entre les institutions publiques, à des modifications dans le fonctionnement du Gouvernement de la Communauté française tel que l'augmentation du nombre maximum de ministres le composant³, ...etc.

Afin d'être conforme à la réalité et d'être le plus complet possible, nous avons choisi de traiter ces informations dans plusieurs documents :

1/ Une liste des Ministres et Secrétaires d'Etat qui ont présidé aux destinées des matières culturelles en Belgique francophone, de novembre 1958 à juillet 2009.

2/ Une liste des Ministres compétents pour l'Enseignement artistique en Communauté française de Belgique qui ont été en fonction durant la période de 1981 à 2009.

¹ Arrêté du 26-04-2001 du Gouvernement de la Communauté française portant création de l'Observatoire des Politiques culturelles (M.B. : 30-06-2001) modifié par l'Arrêté du 14-07-2006 du Gouvernement de la Communauté française portant création du Conseil général des politiques culturelles (M.B. : 23-10-2006) en particulier articles 3 et 4.

² Loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 (M.B. : 15/08/1980) et Loi ordinaire de réformes institutionnelles du 9 août 1980 (M.B. : 15/08/1980) toutes deux modifiées à plusieurs reprises.

³ Décret spécial du 13-07-1999 visant à augmenter le nombre maximum de membres du Gouvernement en exécution des articles 123, § 2, de la Constitution et 63, § 4, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, telle que modifiée par les lois du 8 août 1988 et du 16 juillet 1993 (M.B. : 17-07-1999).

Liste des Arrêtés de répartition des compétences entre les Ministres du gouvernement de la Communauté française de Belgique de 1981 à 2009

3/ La composition des exécutifs et gouvernements de la Communauté française de Belgique au cours de chaque législature de 1981 à 2009.

4/ Une liste des références et intitulés des différents Arrêtés de Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française de Belgique de 1981 à 2009.

Le choix de la période de départ

Le 3 mai 1948, une loi porte création d'un Centre de recherche pour la solution nationale des problèmes sociaux, politiques et juridiques des diverses régions du pays, le Centre Harmel. Le Centre porte le nom de son instigateur Pierre Harmel, vice-président de la Chambre jusqu'en juin 1950. Les travaux du Centre Harmel sont les signes précurseurs du changement des mentalités durant cette période. Il réalise notamment des travaux qui tentent de cerner les problèmes culturels des différentes régions du pays, de réaliser l'autonomie culturelle, ... etc. Le Centre fait paraître son rapport final le 24 avril 1958, il y réaffirme que deux communautés culturelles, celle de langue française et celle de langue néerlandaise, coexistent au sein de la Belgique et que l'autonomie culturelle devrait donner la possibilité à chaque communauté de suivre la politique culturelle qui correspond à son identité et à ses besoins. Ce rapport final sera utilisé, dans les années soixante, comme base de départ aux discussions sur la révision de la Constitution.⁴

Histoire de l'institution politique de la culture

Le choix de départ « l'année 1958 » n'est pas anodin. En effet, avant cette date, les matières culturelles ainsi que l'éducation nationale relèvent du Ministre de l'Instruction publique. Ce n'est qu'à partir de novembre 1958 qu'apparaît un Ministre des Affaires culturelles, Pierre Harmel (Gouvernement Gaston Eyskens III, 6/11/1958 - 3/09/1960). Au sein du Gouvernement Théo Lefèvre (25/04/1961 - 24/05/1965) la double distinction, entre Éducation nationale et Culture, d'une part, et régimes linguistiques, d'autre part, va commencer réellement à s'affirmer. Enfin, ce ne sera qu'en juillet 1965 qu'apparaît la fonction de ministre de la culture française sous le Gouvernement Pierre Harmel (28/07/1965 - 11/02/1966).

Histoire de l'organisation administrative des affaires culturelles

En avril 1961, le Ministère de l'Instruction publique devient le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture. Suite aux différents désaccords politiques autour des questions linguistiques et des questions économiques régionales qui sont débattues vivement depuis 1961, de grandes décisions sont prises au niveau gouvernemental à partir de 1963. Celles-ci amènent la séparation linguistique des structures administratives chargées de l'enseignement d'une part, de la culture d'autre part.

En ce qui concerne la Communauté française, elle est l'aboutissement d'un processus de réformes institutionnelles de l'État belge qui s'est déroulé en plusieurs étapes : 1970, 1980, 1988. Une révision de la Constitution belge (1967-1971) instaure le principe de l'autonomie culturelle et aboutit, en 1970, à la création des communautés culturelles. Trois entités

⁴ « Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge, volume 1 : de 1830 à 1970 », Hugues Dumont, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, éditeur Bruylant, Bruxelles, pp149-150

culturelles sont reconnues : les communautés culturelles française, néerlandaise et allemande. Les communautés culturelles acquièrent petit à petit de l'autonomie. Comme en atteste la conclusion du Pacte culturel en 1973.

La Loi spéciale de réforme institutionnelle du 08 août 1980 crée les communautés française, flamande et germanophone, ainsi que les régions wallonne et flamande. Les matières gérées par les communautés sont les matières culturelles et les matières dites « personnalisables ». Les matières culturelles ont été définies par la loi du 21 juillet 1971, prise en application de l'article 59 bis introduit dans la Constitution en 1970. La liste de celles-ci a été complétée en 1980 par l'adjonction de la formation préscolaire, de la formation postscolaire et parascolaire, de la formation artistique, de la formation intellectuelle, morale et sociale, de la promotion sociale, de la reconversion et du recyclage professionnels (avec certaines exceptions), ainsi que de la recherche scientifique appliquée relative aux matières culturelles.⁵

La Loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1988 entraîne, quant à elle, un élargissement des compétences des Communautés. L'enseignement est communautarisé à l'exception de la fixation des limites d'âge de l'obligation scolaire, des conditions minimales d'octroi des diplômes et des pensions des enseignants. De plus, les Communautés deviennent compétentes en matière d'aide à la presse écrite et de publicité commerciale pour la radio et la télévision.⁶ Il est à noter que c'est lors de cette troisième réforme que les institutions de la Région de Bruxelles-capitale sont mises en place.

Les quatre listes réalisées par l'Observatoire des Politiques culturelles témoignent donc des mutations institutionnelles qui ont structuré les différents niveaux de pouvoir de la Belgique au cours de cette période de près de cinquante ans : de l'État national à l'État fédéral avec la création des communautés et des régions.

Les sources et méthode

Les informations ont été collectées auprès de plusieurs sources officielles telles que le Moniteur belge, le Parlement de la Communauté française. La Pasinomie, Collection complète des Lois, Décrets, Arrêtés et Règlements qui peuvent être invoqués en Belgique, nous a aussi été d'une grande utilité.⁷

Nous avons également pris appui sur les travaux du Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques (CRISP), particulièrement pour les données qui concernent l'État national entre 1958 et 1981. Les ouvrages suivants ont été consultés :

- « Liste des gouvernements nationaux depuis 1944 », http://www.crisp.be/FR/Documents/documents_gouvernements.html
- « Le théâtre dramatique francophone : cadre institutionnel et statut juridique depuis 1945 », Michel Jaumain, CH 911-912 – 20 février 1981, CRISP
- « Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement », Xavier Mabilie, 2000, 4^{ème} édition, CRISP
- « La Belgique depuis la seconde guerre mondiale », Xavier Mabilie, 2003, CRISP

⁵ « Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement », Xavier Mabilie, 2000, 4^{ème} édition, CRISP

⁶ Voir site internet de la Communauté française (rubriques : Présentation > Histoire institutionnelle)

⁷ Éditeur Bruylant, Bruxelles.

Liste des Arrêtés de répartition des compétences entre les Ministres du gouvernement de la Communauté française de Belgique de 1981 à 2009

L'ouvrage de Hugues Dumont, « Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge » volume 1 : de 1830 à 1970 et volume 2 de 1970 à 1993 »⁸, dans sa dimension historique, nous a également éclairé sur le cheminement complexe qui a mené les différentes communautés à l'autonomie culturelle.

Pour l'ensemble des documents, en fonction des informations auxquelles nous avons pu accéder, nous avons veillé à reconstituer une chronologie la plus exacte possible. Notamment, nous avons été attentifs aux remaniements ministériels qui ont parfois été successifs et multiples, au sein d'un même exécutif.

Par ailleurs, nous avons essayé de respecter les titres exacts conférés aux fonctions ministérielles. Celles-ci ont connu plusieurs dénominations successives, selon les exécutifs concernés, et surtout selon les répartitions des compétences adoptées au sein de ces exécutifs.

Apport de ce travail

Cette recherche contribue modestement à la constitution de bases de données qui pourront progressivement servir et soutenir l'élaboration d'une histoire des politiques publiques de la (des) culture(s) dans notre communauté francophone de Belgique. Elle prétend progressivement à l'exhaustivité.

Même s'ils sont perfectibles, ces documents offrent d'ores et déjà des points de repère que nous estimons utiles tant aux citoyens qu'aux chercheurs, et à toute personne intéressée par l'évolution des politiques culturelles en Communauté française.

Toute information relative aux documents qui vous sont présentés ici peut être communiquée ou obtenue auprès de Béatrice Reynaerts, Responsable de la cellule documentation de l'OPC : beatrice.reynaerts@cfwb.be

Aline Zajega et Roland de Bodt,
Codirecteurs de recherche (Version du 11/08/2009)

⁸ Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, éditeur Bruylant, Bruxelles, 1996

Liste des Arrêtés de répartition des compétences entre les Ministres du gouvernement de la Communauté française de Belgique de 1981 à 2009

Date de Promulgation	Date de publication au Moniteur belge	Intitulé de l'Arrêté
17/07/2009	7/08/2009	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
20/03/2008	24/04/2008	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
20/07/2007	16/08/2007	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
26/07/2004	11/10/2004	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
17/02/2004	4/03/2004	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 juillet 2003 fixant la répartition des compétences entre les ministres du Gouvernement de la Communauté française
15/07/2003	22/08/2003	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
10/06/2003	8/09/2003	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
11/07/2002	10/09/2002	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
12/12/2000	28/12/2000	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
17/10/2000	25/10/2000	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
4/04/2000	11/04/2000	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
22/07/1999	5/08/1999	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
16/12/1996	23/05/1997	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
24/07/1995	19/08/1995	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 1995 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
17/07/1995	30/08/1995	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française

31/01/1994	12/03/1994	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 décembre 1993 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
29/12/1993	17/02/1994	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française
1/06/1993	26/06/1993	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 11 mai 1993 fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
11/05/1993	18/06/1993	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
3/02/1992	06/03/1992	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
5/02/1991	04/10/1991	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française modifiant l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 6 juillet 1989 fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
19/02/1990	05/04/1990	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française relatif à la désignation des avocats pour la défense en justice des affaires relevant de la compétence du Ministre-Président de la Communauté française chargé de la Culture et de la Communication
6/07/1989	19/08/1989	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
17/01/1989	21/01/1989	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
17/05/1988	22/06/1988	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
18/02/1988	3/03/1988	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
27/12/1985	15/01/1986	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
25/07/1984	02/10/1984	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 9 février 1982 fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
9/02/1982	25/02/1982	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française
24/12/1981	23/01/1982	Arrêté l'Exécutif fixant la répartition des compétences entre les Ministres de l'Exécutif de la Communauté française